

Synthèses

La multifonctionnalité de l'agriculture

Une dialectique entre marché
et identité

Groupe Polanyi



éditions
Quæ

La multifonctionnalité de l'agriculture

Une dialectique
entre marché et identité

La multifonctionnalité de l'agriculture

Une dialectique
entre marché et identité

Groupe Polanyi

Éditions Quæ
c/o Inra, RD 10, 78026 Versailles Cedex

Collection Synthèses

Les virus des Solanacées. Du génome viral à la protection des cultures,
Georges Marchoux, Patrick Gognalons, Kahsay Gébré Sélassié, coord.,
2008, 864 p.

Summer mortality of Pacific oyster. *Crassostrea gigas*. The Morest Project,
Jean-François Samain, Helen McCombie,
2008, 398 p.

Bioclimatologie. Concepts et applications,
Sané de Parcevaux, Laurent Hubert,
2007, 336 p.

Plantes transgéniques : faits et enjeux,
André Gallais, Agnès Ricroch,
2006, 304 p.

L'agronomie aujourd'hui,
Thierry Doré, Marianne Le Bail, Philippe Martin, Bertrand Ney,
Jean Roger-Estrade, coord.,
2006, 384 p.

Reproduction sexuée des conifères et production de semences en vergers à graines,
Gwenaël Philippe, Patrick Baldet, Bernard Héois, Christian Ginisty,
2006, 572 p.

La photosynthèse
Processus physiques, moléculaires et physiologiques,
Jack Farineau, Jean-François Morot-Gaudry,
2006, 412 p.

L'armillaire et le pourridié-agaric des végétaux ligneux,
Jean-Jacques Guillaumin, coord.,
2005, 504 p.

Remerciements

Nous remercions très vivement M^{me} Kari Polanyi Levitt de nous avoir accordé l'autorisation d'utiliser le nom de « Groupe Polanyi », en tant qu'auteur collectif de cet ouvrage.

Que soient aussi remerciés tous les auteurs qui ont contribué aux différents chapitres de ce livre : Denis Barthélemy, Isabelle Doussan, Luc Bodiguel, Jean-Pierre Boinon, Éric Sabourin, Marie-Rose Mercoiret, Cheikh Oumar Bâ, Bara Goudiaby, Pierre-Marie Bosc, Jean-Michel Sourisseau, Perrine Burnod, Marcel Djama.

Nous remercions également Sandrine Guillaume du Cesaer qui a assuré la relecture et la mise en forme de l'ouvrage.

Membres du groupe dit « Groupe Polanyi » :

- Denis Barthélemy
- Luc Bodiguel
- Jean-Pierre Boinon
- Philippe Bonnal
- Pierre-Marie Bosc
- Perrine Burnod
- Olivier Cuissard
- Marcel Djama
- Isabelle Doussan
- Bruno Losch
- Marie-Rose Mercoiret
- Martino Nieddu
- Éric Sabourin
- Jean-Michel Sourisseau

Table des matières

Présentation – Positionnement	1
La multifonctionnalité : quel objet d’analyse ?	1
Une démarche institutionnaliste	3
Polanyi et l’encastrement du marché	4
La dialectique du marché et de l’identité	7
Introduction générale	11
Développement marchand <i>versus</i> identification économique et sociale	12
Cadre d’analyse et méthodologie	15
Présentation des études	23
 I. LA MULTIFONCTIONNALITÉ AGRICOLE EN EUROPE 	
1. Introduction	29
La crise de la fin du XIX ^e siècle et ses effets au Royaume-Uni, en Allemagne et en France	30
Les années trente : accentuation de l’interventionnisme dans les agricultures européennes	33
La naissance d’une Pac associant marchandisation et identification familiale	35
Les années 2000 : la multifonctionnalité comme refondation identitaire	39
Des études juridiques et économiques	41
2. Confrontation entre les droits de l’environnement et de la concurrence	45
Proposition de définition de la fonction environnementale de l’agriculture	47
Les instruments juridiques reconnaissant la fonction environnementale de l’agriculture	49
La fonction environnementale de l’agriculture et le droit de la concurrence	61

3. Droit rural : entre sphère marchande et considérations sociales	69
Dimensions marchandes et non-marchandes de l'activité agricole	70
Le RDR : un système complexe aux finalités marchandes et non-marchandes	85
4. Le RDR, pour une refondation de l'identité économique de l'agriculture	99
Le RDR : instrument symptomatique de l'identification économique et sociale	100
France : une mise en œuvre très systématique de la multifonctionnalité	103
Royaume-Uni : de nouveaux moyens pour un modèle préexistant	122
Allemagne : d'une identité familiale à un modèle plus écologique	138
Comparaison entre les trois pays européens étudiés	155
5. Synthèse des études de cas en Europe	165
Une dimension d'identification sans cesse réactualisée	165
Conflictualité des relations marchandes et des relations d'identification	167
Complémentarité des relations marchandes et des relations d'identification	169
 II. LA MULTIFONCTIONNALITÉ AGRICOLE EN ZONE TROPICALE 	
6. Introduction	175
Le Brésil et la place du Nordeste	177
Le Sénégal : une trajectoire d'insertion marchande typique d'un pays pauvre	179
Mayotte : une ex-colonie en quête d'un rattachement à la France	181
La Nouvelle-Calédonie : une ex-colonie de peuplement en quête d'autonomie	183
Le cheminement différencié des sociétés du Sud vers l'économie de marché	186
7. Ressources communes et multifonctionnalité au Nordeste du Brésil	191
Contexte	191
Gestion de ressources communes et multifonctionnalité	193
Des dispositifs multifonctionnels articulant marchand et non-marchand	201
Enseignements, perspectives et discussion	206
Une incitation à décloisonner l'analyse	210

8. Une ancienne société rizicole du Sénégal entre marchés et solidarités sociofamiliales	213
Un aperçu du secteur rural sénégalais	214
Une ancienne société rizicole face au changement : le cas des Diola du Fogny	218
Aperçu sur les « exploitations familiales » du Fogny en 2003	230
L'activité agricole dans le Fogny entre marchés et solidarités	239
Vers une ouverture	248
9. Le monde agricole mahorais, une lecture par l'articulation de relations marchandes et identitaires	251
Les places et rôles de l'activité agricole pour les ménages mahorais	252
Subordination des logiques individuelles à des logiques communautaires	262
L'intervention de l'État : une primauté accordée à l'individu marchand	268
Pour une prise en compte des articulations entre relations marchandes et identitaires	279
10. Nouvelle-Calédonie : la distinction entre agricultures marchandes et non-marchandes à l'épreuve	285
Les caractères généraux du secteur agricole et rural calédonien	287
Les dimensions marchandes et non-marchandes de l'agriculture	291
Vers une analyse de l'hybridation du marchand et du non-marchand	300
11. Synthèse des études de cas en zones tropicales	303
Caractères observés de l'articulation entre dimensions marchandes et non-marchandes	304
Les formes actuelles d'hybridation entre marchandisation et identification	306
Conclusion générale	309
Abstraction marchande <i>versus</i> identification économique et sociale	309
Conséquences en matière de refondation des politiques publiques	320
Références bibliographiques	331
Glossaire	341
Liste des sigles utilisés	343
Liste des auteurs	349

Présentation – Positionnement

Denis BARTHÉLEMY

Ce livre présente les résultats d'une recherche menée dans le cadre d'un appel d'offre commun de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra), du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (Cemagref) et du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), « Recherches et expertises sur la multifonctionnalité de l'agriculture et des espaces ruraux », ouvert en 2002. Notre recherche a eu pour titre « La multifonctionnalité agricole comme relation entre fonctions marchandes et non-marchandes », et s'est développée à la fois par une réflexion commune sur le contenu théorique et les enjeux de la notion de multifonctionnalité appliquée à l'agriculture, et des observations sur des terrains situés en Europe et dans différents pays tropicaux. L'équipe qui s'est constituée pour mener à bien cette recherche réunissait des chercheurs et enseignants-chercheurs du Cirad, du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), de l'Établissement national d'enseignement supérieur de Dijon (Enesad), de l'Inra et de l'université et associait les disciplines suivantes : anthropologie, économie, droit et sociologie.

►► La multifonctionnalité : quel objet d'analyse ?

La notion de multifonctionnalité agricole est apparue vers les années quatre-vingt-dix dans le cadre, ou à propos, des débats concernant l'insertion de l'agriculture dans les négociations internationales sur le commerce mondial. Depuis 1994, en effet, et les accords de Marrakech, l'agriculture a été incluse dans les discussions sur la libéralisation commerciale du General Agreement on Tariffs and Trade (Gatt), et de ce fait engagée dans une mise en question des protections douanières et des soutiens financiers nationaux la concernant. Des débats se sont développés sur cette question des aides publiques et soutiens de prix agricoles qui apparaissaient, du point de vue des règles commerciales, comme autant de distorsions de concurrence entre agricultures nationales, et par là comme obstacle indu empêchant les nations sans politique de soutien, ou de moindre niveau d'aide publique, de profiter de leurs avantages comparatifs légitimes dans ces productions. On en est venu à discuter des fondements de ces aides contestées.

La notion de multifonctionnalité a alors été mise en avant. L'activité agricole ne peut pas être exclusivement décrite comme une simple fonction de production marchande.

Le cadre des discussions commerciales interétatiques adopte en effet une représentation monofinaliste de l'activité agricole, c'est-à-dire définit cette dernière à partir d'une liste de produits marchands (céréales, produits carnés...). Une telle démarche ne tient pas compte du fait que l'activité agricole accomplit plusieurs fonctions à la fois, la production d'une ou plusieurs denrées susceptible d'être commercialisée, bien sûr, mais en même temps d'autres fonctions d'intérêt individuel ou sociétal, telle que la sécurité alimentaire, le maintien de structures sociales et d'emplois en zones rurales, la préservation de patrimoines architecturaux et paysagers, d'une certaine qualité écologique de l'environnement, la conservation de biotopes... D'une manière générale, l'accomplissement de ces autres fonctions ne donne pas lieu à rémunération marchande parce que leur forme même ne s'y prête pas, et pourtant elles sont à la fois nécessaires et coûteuses. Dans la plupart des cas, les pratiques de soutien de prix de marché et d'aides publiques à la production agricole étaient précisément destinées à compenser le surcoût lié à l'accomplissement de ces fonctions qui ne sont pas rémunérées par les prix spontanés des produits agricoles marchands. Par exemple, le traité de Rome et la mise en place des Organisations communes de marché, aux environs de 1960, qui ont initié les supports financiers à l'activité agricole et les distorsions au regard d'un pur fonctionnement de marché dans l'agriculture européenne, étaient explicitement fondées sur de telles considérations (Barthélemy, Nieddu, 2002). Ainsi le terme de multifonctionnalité désigne une caractéristique de l'agriculture depuis longtemps présente, sinon depuis toujours, mais il n'est apparu qu'à ce moment particulier où le projet d'organiser pour les produits agricoles un marché mondial de concurrence parfaite, ou du moins aussi parfaite que possible, heurtait violemment les structures de production et les régulations de marché existantes.

Au plan de ces négociations politiques internationales, le débat s'est poursuivi. Puisque la multifonctionnalité agricole s'imposait malgré tout, parce que la monofonctionnalité n'existe pas, il fallait tenter de définir les critères d'une multifonctionnalité légitime dans ses objectifs et moyens, et des soutiens financiers qu'elle pouvait autoriser. La discussion a été menée, et se poursuit, avec les difficultés que l'on sait. Au plan analytique, la multifonctionnalité apparaît comme un problème dans la mesure où l'on cherche à appréhender l'agriculture selon une perspective exclusive de marchés. Une grande partie de l'effort a été portée sur la notion de découplage, c'est-à-dire sur la manière de dissocier les effets des différentes fonctions de l'agriculture en sorte de pouvoir traiter chaque aspect devenu autonome par une régulation de marché aussi peu distordue que possible (OCDE, 2001a). La multifonctionnalité deviendrait l'association de productions marchandes et de « considérations non-commerciales », le statut de ces dernières étant *in fine* de constituer un résidu à réduire par des politiques appropriées, en sorte de les transformer pour les faire assurer selon une logique marchande réelle ou figurée (évaluation hédoniste, contingente...): le modèle de marché de concurrence reste la référence dont il s'agit, autant que possible, de se rapprocher de manière effective ou imaginaire (Le Cotty *et al.*, 2005 ; Aumand *et al.*, 2005, 2006).

Pour notre part, notre attention s'est surtout portée sur le fait que *la notion de multifonctionnalité incluait la coexistence de productions marchandes et non-marchandes*, et que cette association était essentiellement problématique puisque d'un côté la prise en compte des fonctions non-marchandes crée des distorsions à l'égard du fonctionnement de marché, et donc altère la loyauté de la concurrence, tandis que de l'autre un pur fonctionnement de marché interdit la rémunération des fonctions non-marchandes et rend par là même leur réalisation impossible. Le projet de recherche que nous avons

développé s'enracine là. Son titre, « La multifonctionnalité agricole comme relation entre fonctions marchandes et non-marchandes », désigne précisément ce lieu où les deux types de fonctions se rencontrent, où le marché trouve sa limite parce qu'il se trouve relié à des productions non-marchandes malgré tout inévitables et nécessaires, et où les productions non-marchandes nécessitent la prise en compte d'une dimension d'économie non-marchande.

La plupart d'entre nous étaient antérieurement engagés dans des recherches qui avaient peu ou prou à voir avec cette question : organisation et économie de l'agriculture familiale dans les pays européens ou tropicaux, évolution des rapports marchands chez les producteurs pastoraux somaliens, marchés de proximité en Nouvelle-Calédonie, aspects juridiques de l'appartenance territoriale des exploitations agricoles... Dans chacun de ces champs d'analyse, le centre du questionnement porte sur l'articulation conflictuelle des relations marchande et non-marchande.

Le point décisif de notre démarche, ce qui fonde son originalité, est de poser que la multifonctionnalité de l'agriculture inclut par principe, et non par contingence, une relation entre activité marchande et non-marchande. Alors que dans la conception générale, celle développée à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par un grand nombre d'analystes, le non-marchand est envisagé comme un obstacle fortuit ou intentionnel qui perturbe le fonctionnement optimal du marché, à lever ou à amoindrir dans toute la mesure du possible, nous disons qu'il n'y a pas, qu'il ne peut pas y avoir, d'activité marchande sans activité non-marchande, et que l'enjeu de l'analyse de la multifonctionnalité réside dans l'analyse des fondements et des modalités de la relation de complémentarité et d'opposition entre les deux.

►► Une démarche institutionnaliste

Depuis une vingtaine d'années, il est reconnu, même parmi les économistes, qu'il n'existerait pas de marché sans institutions. Si l'on adopte une définition très générale de l'institution, en tant qu'ensemble de règles, de normes et d'organisations sociales qui structurent des formations sociales et ordonnent les rapports économiques, sociaux, politiques et culturels dans la durée, on comprend aisément qu'il n'existe pas de marché sans institution du marché : pour que le jeu de la confrontation et de la concurrence entre acheteurs et vendeurs puisse se dérouler, encore faut-il qu'il y ait des règles communément admises sur les caractéristiques spécifiques de chaque marchandise, sur les modalités d'enchère et de transfert de la propriété des biens, sur les modalités de paiement... Ces règles et normes du marché doivent être fixées avant le marché, car on ne peut simultanément négocier les règles et négocier les biens, et la négociation des règles ne s'effectue pas dans un cadre marchand car elles ne sont pas elles-mêmes des marchandises.

La notion d'institution était très présente dans les différentes démarches analytiques que le groupe formait. L'importance préalable et structurante des institutions sur les activités est à vrai dire depuis longtemps prégnante chez les sociologues. Durkheim, par exemple, fait de la sociologie « la science des institutions, de leur genèse et de leur fonctionnement » (1895). D'une manière générale, les sociologues voient les institutions comme des instances de socialisation des conduites et de régulation de la vie sociale, qui sont fondatrices de normes, de procédures et de processus de légitimation. Par ailleurs, le

travail des juristes porte précisément sur la question de l'institutionnalisation de règles de comportement, en sorte d'assurer une cohérence et une effectivité de la vie sociale. Quant aux économistes, le retour en faveur de la question des institutions remet en lumière les travaux de l'école pragmatiste américaine. Ainsi, pour Commons, les différents types de transactions « sont liées entre elles dans une unité d'investigation plus vaste qui est nommée organisation (*going concerns*). Ce sont ces organisations, avec les règles de fonctionnement (*working rules*) qui les maintiennent en action, allant de la famille à l'entreprise, au syndicat, jusqu'à l'État lui-même que nous appelons institution » (Commons, 1934, p. 69) : l'institution se présente comme un niveau supérieur par rapport aux transactions élémentaires ; celles-ci sont reliées entre elles par les forces de l'organisation, elle-même stabilisée par des règles de fonctionnement. Dit autrement, « nous pouvons définir une institution comme une action collective en contrôle de l'action individuelle » (*ibid.*).

Dans une perspective institutionnaliste, on voit bien comment la question du marchand est intrinsèquement liée à celle du non-marchand. Il n'est pas possible de considérer le rapport marchand se créant et fonctionnant spontanément, naturellement, par le seul jeu des intérêts réciproques. Les relations marchandes doivent être instituées, ce qui présuppose des relations non-marchandes. Il faut qu'existe un intérêt commun préalable au marché, à l'institution de celui-ci, et cet intérêt commun se manifeste et s'organise dans un espace qui ne peut pas être celui du marché. L'univers du marché est constitué d'individus visant leurs intérêts personnels, en concurrence entre eux ; la définition préalable du lieu de leur expression, le marché, relève d'une action commune, réalisée par un groupe, en dehors des compétitions interindividuelles. L'institution du (des) marché(s) est une activité qui se réalise dans l'espace d'un groupe.

De plus, la production des règles et conditions de fonctionnement marchand nécessite des moyens, dont la disponibilité, l'engagement et la gestion sont réalisés de manière non-marchande, faute de quoi le groupe n'existerait plus comme tel, il serait dissous par la concurrence interindividuelle, et dès lors l'intérêt commun à l'existence du marché et préalable à celui-ci ne pourrait pas exister. Autrement dit, face à l'économie de marché, il y a une économie non-marchande, par laquelle l'économie marchande est instituée et qui évolue en interaction avec elle.

Cette question de la coexistence de relations marchandes et de relations non-marchandes dans l'ensemble social forme l'objet central du débat sur « l'encastrement » du marché.

►► Polanyi et l'encastrement du marché

La notion d'encastrement est centrale dans l'œuvre de Karl Polanyi. La thèse qu'il soutient est que, dans toutes les sociétés, les relations marchandes sont encadrées dans des relations sociales ou politiques. Dans son ouvrage *La grande transformation* (1983), il décrit comment la société moderne a développé l'utopie d'un marché autorégulé, c'est-à-dire désencadré, devenu indépendant à l'égard de toute détermination autre que marchande, l'action forcée pour réaliser cette utopie au cours du XIX^e siècle en Europe conduisant à une réaction en faveur de réencastrement du marché, de protection sociale, dans la première moitié du XX^e siècle, sous une forme parfois violente et extrémiste avec l'instauration de régimes privatifs de libertés individuelles.

La notion d'encastrement trouve son origine, chez Polanyi, dans le constat qu'*aucune société n'a jamais confié au seul fonctionnement marchand la régulation de l'ensemble du fonctionnement économique et social*. Notamment, contrairement à l'utopie d'un marché généralisé, la terre, le travail et l'argent ne sont que fictivement des marchandises parce que précisément elles sont au fondement des statuts sociaux et juridiques, et parce qu'à travers elles, particulièrement le travail, c'est directement la capacité d'expression et de vie des êtres humains qui est en jeu. Supposer qu'elles soient véritablement des marchandises, c'est-à-dire que leur emploi et leur rémunération, que leur aliénation, deviennent dépendantes du seul fonctionnement marchand, c'est soumettre la continuité de la vie individuelle et sociale aux aléas du marché, à l'utopie d'un marché généralisé qui s'auto-régulerait. Le constat est qu'aucune société n'a jamais tenté d'organiser cela, à l'exception des sociétés européennes qui se sont lancées au XIX^e siècle dans cette direction, provoquant le mouvement en retour que l'on sait.

La structure analytique de *La grande transformation* est fondée sur la description d'un double mouvement de désencastrement et de réencastrement, qui « peut être personnifié comme l'action de deux principes organisateurs dans la société, chacun d'entre eux se fixant des visées institutionnelles spécifiques, ayant le soutien de forces sociales déterminées et employant ses méthodes propres. Le premier est le *principe du libéralisme économique* qui vise à établir un marché autorégulateur, qui compte sur le soutien des classes marchandes et qui adopte pour méthode principale le laisser-faire et le libre-échange ; l'autre est le *principe de protection sociale*, qui vise à conserver l'homme et la nature aussi bien que l'organisation de la production, qui compte sur les divers soutiens de ceux qui sont le plus directement affectés par l'action délétère du marché – en premier lieu, mais pas exclusivement, la classe ouvrière et les propriétaires terriens – et qui adopte pour méthodes la législation protectrice, les associations restrictives et d'autres instruments d'intervention » (Polanyi, 1983, p. 182). Les deux dimensions, du libéralisme économique et du marché, d'une part, et de la protection sociale, qui passe par la régulation du marché ou des actions non-marchandes, d'autre part, sont inséparables, toute action d'un côté appelant une réaction de l'autre, et c'est pour avoir refusé cela que les tenants du marché autorégulé ont conduit la politique économique du XIX^e siècle aux désordres et à la brutale remontée des protectionnismes du début du XX^e siècle.

Polanyi offre un cadre théorique à nos interrogations en ce que sa démarche engage à une analyse du mouvement réciproque du marchand et du non-marchand, de la complémentarité et de l'opposition entre ces deux aspects, et du mouvement dialectique qui en résulte, et c'est la raison pour laquelle notre équipe s'est dénommée « Groupe Polanyi ». Certains aspects de l'analyse polanyienne nécessitent toutefois d'être précisés.

Le terme d'encastrement a été repris à partir des années quatre-vingts – quatre-vingt-dix par le courant de la nouvelle sociologie économique qui s'est attaché à étudier les déterminants non-marchands (réseaux sociaux, appartenance culturelle, insertion politique...) du fonctionnement marchand (Granoveter, 1985, 2000 ; Laville, 1997 ; Lévesque *et al.*, 2001 ; Le Velly, 2002 ; Zelizer, 1992, 2001,...). Toutefois, en étant principalement centrés sur la question de savoir comment les rapports non-marchands rendent possible la formation des rapports marchands, et pas sur la question réciproque, ils peuvent laisser croire à une forme de dissymétrie. Parmi les économistes, le courant de la nouvelle économie institutionnelle (Williamson et Winter, 1993 ; Ménard, 2001) s'est notamment emparé de cette éventuelle dissymétrie : tout en reconnaissant la nécessité de relations non-marchandes (en quittant donc l'utopie du pur marché autorégulateur), il donne à celles-ci la seule fonction de permettre le marché, ce qui revient à adopter un

point de vue **téléologique**¹, à considérer que les relations non-marchandes sont soumises et gérées en fonction de finalités marchandes (Barthélemy, 2006). S'il est loin d'être aussi unilatéral, il faut reconnaître que Polanyi adopte une formulation qui, dans certains cas, laisse place à l'ambiguïté.

Le double mouvement polanyien oppose le principe du libéralisme économique à celui de protection sociale dans une démarche qui tend plutôt à donner l'initiative au premier et un rôle de défense au second, ce qu'illustre nettement la structure de l'analyse développée dans *La grande transformation*. Sur ce plan, la nouvelle sociologie économique complète la perspective polanyienne et lui permet de sortir de l'unilatéralisme qui la menace, en montrant comment à chaque instant la formation des rapports économiques est rendue possible par leur encastrement dans les rapports sociaux (Le Velly, 2002). D'autre part, la formulation retenue par Polanyi pose en balance les deux termes de libéralisme économique et de protection sociale. Le premier, libéralisme économique est associé à la notion de marché, et le second à celle de non-marchand, ce qui laisse subsister une part d'ombre sur ce qui relève des relations économiques et ce qui concerne les relations sociétales non-économiques : le marchand est-il le tout de l'économique, le non-marchand étant alors du non-économique ? Très souvent Polanyi parle du désencastrement de l'économique à l'égard du politique ou du social : il y a place pour une incertitude sur la notion même de relation économique, qui est pourtant bien aussi une relation sociale, et dont les formulations de Polanyi peuvent induire à penser qu'elle est par nature marchande, ce qui rejoindrait alors la représentation courante, principalement initiée par les économistes libéraux, qui assimile purement et simplement l'économie au marché, le reste des relations qui forment la société étant d'ordre social ou politique (et qui leur permet d'instrumentaliser les secondes au bénéfice des premières comme ont le voit dans le courant de la nouvelle économie institutionnelle).

Pour sa part, Polanyi adopte une position plus ouverte. Dans des écrits ultérieurs, il établit une distinction entre le principe de rationalité économique formelle, qui « a son origine dans la logique de la relation entre le moyen et la fin, comme dans le verbe économiser ou l'adjectif économique », et la conception substantive, qui « met l'accent sur le fait élémentaire que les êtres humains, comme tout ce qui vit, ne peut pas exister dans la durée sans un environnement qui le nourrit » (Polanyi, 1977, p. 19). Cette économie substantive représente « le processus institué ou les conventions culturellement construites par où un groupe humain défini se pourvoit collectivement. L'attention est portée sur l'entretien de la reproduction sociale et sur l'instrumentalité de l'activité économique vis-à-vis du processus de la vie » (Stanfield, 1989, p. 269). La notion d'économie substantive outrepassa grandement les limites conceptuelles de l'économie formelle, ou plutôt sa faible pertinence au regard des rapports de l'homme et de ses moyens de subsistance. L'économie formelle définit simplement une attention à la minimisation de l'emploi des moyens au regard des fins ; elle peut s'appliquer à toute activité humaine ou non-humaine. L'économie substantive ne dissocie pas la question du choix des fins de celle du choix des moyens. Dans cette référence, chaque être humain participant à l'activité économique peut être sujet à plusieurs comportements (Barthélemy, Nieddu, 2007).

Ainsi, la perspective d'une pluralité de motivations des acteurs est présente chez Polanyi, ne serait-ce que par la pluralité de « manières dont les économies empiriques sont institutionnalisées... Nous constatons que les principaux modèles sont la réciprocité, la redistribution et l'échange » (Polanyi, Arensberg, 1975, p. 244-245), en distinguant dans

1. Les termes en gras à la première occurrence sont explicités dans le glossaire.

le cas de l'échange « l'échange à des taux fixes qui a lieu dans le cas où réciprocité et redistribution constituent les formes d'intégration ; l'échange à des taux négociés qui se limite aux marchés créateurs de prix » (*ibid.*, p. 258). Il y a bien chez Polanyi la conception de plusieurs formes d'économie, parmi lesquelles la réciprocité, la redistribution et l'échange à taux fixes ne sont pas marchands, seul l'échange à taux négocié correspondant à une économie marchande est conforme à ce que les économistes décrivent dans la théorie du marché.

►► La dialectique du marché et de l'identité

L'examen de la construction chronologique de la théorie polanyienne nous montre à la fois qu'elle comporte bien les éléments pour une analyse des relations entre le marchand et le non-marchand, et ceci sur chacun des plans non réductibles l'un à l'autre de l'économie et du social, et en même temps que cette analyse a été essentiellement menée dans une seule direction. *La grande transformation* expose un mouvement diachronique d'action et de réaction entre le désencastrement du marché à l'égard des relations sociales qui l'assujettissent, c'est-à-dire d'extension de la relation économique marchande à l'encontre des solidarités sociales et politiques préexistantes, puis de contre-mouvements protectionnistes qui visent à rétablir des relations de cohésion sociale en bridant la tentative d'autonomiser les relations de marché. Ici, la question de la complémentarité entre marchand et non-marchand est peu fouillée, notamment par suite de la tendance malgré tout prédominante d'associer l'économique et le marchand d'un côté et la protection au social et au politique (un domaine qui serait extérieur au champ de l'économie) de l'autre côté. La possibilité d'une confusion entre ces deux questions différentes, celle de la distinction marchand – non-marchand et celle de la distinction entre les plans d'analyse économique, sociologique, anthropologique ou politique, ne sera levée qu'ultérieurement.

Sans doute Polanyi n'aurait-il pas fait sienne cette identification illégitime entre ce qui relève du contenu et ce qui relève de la méthode d'analyse, mais il faut attendre ses écrits ultérieurs, l'émergence de la notion d'économie substantive contre celle d'économie formelle, et l'analyse des différentes formes d'économie substantive, fondées sur la réciprocité, la redistribution et les deux modalités d'échange, pour que le risque **amphibologique** soit véritablement levé, et que se trouve rendue possible la prise en compte simultanée de la complémentarité et de l'opposition entre relation (économique et sociale) marchande et relation (économique et sociale) non-marchande. Et dans la mesure où ce développement analytique apparaît chez Polanyi à l'occasion d'études sur des sociétés lointaines dans le temps ou l'espace, et non dans celles du monde occidental que *La grande transformation* plaçait à l'épicentre de la tentative de désencastrer le marché, la démarche n'est pas menée à son terme. Le champ reste ouvert d'une analyse synchronique, et non plus seulement diachronique, de la relation complémentaire et antinomique du marchand et du non-marchand au sein même de la situation la plus conflictuelle que le contexte de globalisation nous offre aujourd'hui à travers le monde (Barthélemy, 2007).

Reste toutefois à préciser les termes de l'analyse. La catégorie du marchand paraît relativement claire, que ce soit à travers la lecture de la théorie du marché et de l'économie du bien-être, ou que ce soit à travers l'interprétation polanyienne du désencastrement : il s'agit d'un mode de relation sociale dans lequel l'individu poursuit la recherche de la satisfaction de ses besoins personnels par la concurrence, c'est-à-dire par un mouvement

d'abstraction de tout ce qui pourrait relever de la protection et de la solidarité collective. Face à cela, la catégorie du non-marchand paraît à la fois précise et imprécise. Elle est précise en ce qu'elle est antinomique du marchand, imprécise en ce qu'elle peut représenter beaucoup de choses différentes.

La catégorie du non-marchand, en matière de multifonctionnalité, apparaît d'abord par son opposition. Lorsqu'elle est énoncée dans les instances de négociations internationales sur le commerce mondial, il s'agit de *non trade concerns*, de ces aspects particuliers qui surgissent comme des obstacles à la règle de concurrence interindividuelle marchande généralisée, et qu'on ne réussit pas à réduire à la catégorie marchande. C'est le même mode de genèse qui apparaît dans l'analyse généralement menée à leur propos. La relation marchande, contrairement aux aspirations des utopistes du grand marché autorégulé, ne peut englober le tout des relations économiques et donc reste dépendante (encastrée) de relations non-marchandes. Bon gré mal gré, il faut faire place à ces dernières (tout en cherchant à les réduire, comme au sein de l'OMC). Quand on les envisage, elles sont évidemment multiples. Il peut s'agir d'institutions régulatrices du marché, de protection des membres des collectivités nationales, des valeurs y afférant (solidarité, identité, concertation, famille...) et des moyens d'y parvenir (intervention de l'État, coopération...), de protection de l'environnement écologique nécessaire à la perpétuation des groupes sociaux...

Pour ne pas se perdre dans cette multiplicité d'aspects, il est nécessaire de toujours suivre le fil de l'analyse théorique. Comme il a été dit préalablement, la question de la relation à la fois nécessaire et impossible entre le marchand et le non-marchand nous est apparue comme fondement problématique de la multifonctionnalité agricole. Les divers aspects sous lesquels apparaît le non-marchand, dans des temps et lieux différents, selon des urgences contextuelles différentes, qui font qu'ici le développement marchand met d'abord en cause la sécurité alimentaire des populations, alors que là c'est la dégradation environnementale qui est la plus alarmante et qu'ailleurs ce sera la perte de repères culturels..., sont alors à intégrer à l'analyse en tant qu'ils manifestent le non-marchand, qu'ils expriment la conflictualité économique et sociale au marchand et la limite de celui-ci. D'autres analyses qui s'intéresseraient spécifiquement à ces questions d'environnement, de culture ou de sécurité alimentaire, prises pour elles-mêmes, sont évidemment possibles. Dans notre propos, centré sur la multifonctionnalité, et plus précisément sur la confrontation du marchand au non-marchand, ces éléments de diversité sont pris en compte en tant qu'expression contextualisée du noyau problématique : ils manifestent comment, dans des situations concrètes différentes, la même question de relation entre le marchand et le non-marchand se trouve posée et résolue.

Sur le plan méthodologique, nous adoptons une démarche dialectique. Partant d'un premier concept (le concept de marchand dans le cadre du marché autorégulé ou des hypothèses de l'économie du bien-être), nous constatons « qu'un concept opposé a été implicitement dénié par le premier » (celui de non-marchand) et que ce « concept opposé est nécessaire à la validation ou l'acceptabilité du premier ». Le problème théorique devient « celui de l'interrelation entre les deux » (Wilber, Harrison, 1978, p. 82). Il y a donc toujours seulement deux termes conceptuels opposés, même s'ils apparaissent sous des formes multiples et variables selon les contextes et circonstances.

Il est vrai que, si le terme de marchand est relativement bien situé parce qu'il s'inscrit dans un cadre de théorie économique formalisé et dans une rhétorique sociale très rodée, celui de non-marchand reste relativement imprécis. Polanyi pour sa part retient celui de protection sociale (« qui vise à conserver l'homme et la nature aussi bien que